

Des questions d'examen fuient, la colère de Joëlle Milquet déborde

LE RÉSUMÉ

Depuis lundi, les épreuves certificatives externes organisées en 2^e et 6^e secondaire fuient sur internet et dans les cartables des élèves.

Joëlle Milquet a fait annuler les épreuves litigieuses, et a porté plainte contre X. L'ampleur des fuites pose question.

Chaos dans les écoles. Certains examens sont annulés pour cause de fraude à grande échelle.

NATHALIE BAMPS

Ce n'est plus du goutte à goutte, c'est une véritable inondation. Après l'épreuve d'histoire du CESS (certificat d'enseignement secondaire supérieur) qui s'est retrouvé lundi sur les réseaux sociaux, les fuites des épreuves externes des examens du secondaire ne se sont plus arrêtées, jusqu'à la vente hier, aux portes de certaines écoles, des épreuves du CE1D en langues modernes. Les mots «sabotage», «incompréhension», «prise en otage des élèves», «malveillance» ont fusé toute la journée de mercredi. La CSC-enseignement, comme le monde politique, s'est interrogée sur «les intentions des personnes qui n'ont pas hésité à mettre en péril le travail de milliers d'élèves et d'enseignants».

Certains ont évoqué le «pétage de plomb» d'un acteur de l'enseignement. «*Ce n'est pas une démarche pédagogique, cela ne ressemble pas à l'attitude normale d'un enseignant*», dit un spécialiste de la question qui voit l'œuvre d'un esprit malveillant qui s'est attaqué au système et aux élèves eux-mêmes.

La ministre de l'Enseignement, Joëlle Milquet, a fait part hier soir, lors d'une conférence de presse improvisée, de sa colère et son indignation face à «une situation jamais vécue» et des comportements «qui ne resteront pas sans suite».

Que s'est-il exactement passé?

Tout a commencé lundi, avec des fuites sur internet de questions du CESS d'histoire. D'autres fuites ont eu lieu dans l'épreuve de français. Mardi, c'est le CE2D de néerlandais – une épreuve encore en test dans 23 écoles pilotes – qui a fuité. Mercredi ensuite, certains élèves se vantaient d'avoir les questions... et les réponses de l'épreuve de sciences du CE1D (2^e secondaire). Idem pour le CE1D de néerlandais de ce jeudi, dont des épreuves ont carrément été mises en vente par des élèves aux portes des écoles.

Comment les élèves vont-ils être évalués?

Au total, 116.000 élèves de 2^e et 6^e secondaire voient certaines de leurs épreuves externes annulées. Il s'agit, pour les 2^e secondaire (CE1D) des sciences et langues

modernes (excepté l'oral), et de la compétence «synthétiser» en histoire pour les 6^e. On vous passe les détails techniques, mais leurs compétences seront évaluées via les procédures d'examens internes classiques et validées par le conseil de classe. Joëlle Milquet compte, pour cela, se baser sur un article du décret de 2006 sur l'évaluation externe pour faire admettre que les élèves n'ont pu passer leur examen, et que les bulletins de l'année scolaire suffiront. Joëlle Milquet a tenu à rassurer les parents sur ce point, et a décidé d'ouvrir, dès ce matin, 9h, un numéro vert (0800/95580) où les parents peuvent poser leurs questions. Ils

peuvent aussi consulter le site de l'administration (www.enseignement.be).

Françoise Bertieaux, la chef de groupe MR au parlement de la FWB, suggère à Joëlle Milquet de rédiger en urgence un décret stipulant qu'en cas de triche ou de fraude, on se base sur les cotes des élèves pendant l'année. Ce qui permettrait de bétonner juridiquement la procédure et éviter des éventuels recours. «*On a encore le temps de le faire, une commission et une séance plénière se tiennent encore la semaine prochaine*», dit la députée.

Qui va être sanctionné? Pour le moment, les responsables des fuites ne sont pas connus. Joëlle Milquet a déposé une plainte contre X au parquet, une procédure judiciaire et disciplinaire va donc être entamée afin de les identifier. Elle a aussi demandé un rapport à l'administration sur les mesures mises en place pour assurer la confidentialité des épreuves, y compris en termes d'impression et de diffusion.

Et pour l'avenir? L'opposition (MR et Ecolo) a réclamé la mise en place d'une commission spéciale au parlement pour revoir le système. Joëlle Milquet suggère de mettre sur pied un groupe de travail, après accord du gouvernement. Le but: revoir la méthodologie, assurer davantage la confidentialité et la sécurisation des épreuves, «*afin que des caisses ne se retrouvent plus à traîner plusieurs jours à l'avance dans les écoles*», a déclaré la ministre.

«On a encore le temps [d'éviter d'éventuels recours], une commission et une séance plénière se tiennent la semaine prochaine.»

FRANÇOISE BERTIEAUX
CHEF DE GROUPE MR
AU PARLEMENT
DE LA FWB

ÉCLAIRAGE

Faut-il s'inspirer de l'organisation du bac en France?

Trois jours d'examens, trois jours de fuites. Une «tricherie» d'une ampleur jamais vue. Comment est-ce possible, alors que jusqu'à présent, aucun souci n'avait émaillé la procédure des évaluations externes? Faut-il revoir la procédure, s'inspirer de nos voisins Français? Quelques éléments de réponse.

Pour comprendre **comment les fuites dans les épreuves du secondaire ont pu avoir lieu**, il faut se plonger dans la complexité du système scolaire. Dans le fondamental, le CEB est contrôlé de A à Z par le service d'inspection. Les épreuves sont rassemblées, sous scellés, au sein de l'inspection scolaire. Les directeurs doivent venir les chercher le jeudi précédant la semaine d'examens. Des inspecteurs effectuent ensuite des contrôles surprises dans les écoles pour vérifier que les scellés ne sont pas levés avant le démarrage des examens. Dans le secondaire, c'est une autre histoire. Le service d'inspection n'y est pas homogène. Les inspecteurs sont en charge de matières précises: français, histoire, maths,... Les épreuves sont donc directement envoyées par le service de pilotage de l'éducation non pas via un point central, mais dans 24 lieux de dépôt. Les directions sont invitées à venir les chercher près de deux semaines avant le début des examens. Les canaux de fuites possible sont nombreux: au niveau des concepteurs des examens (les conseillers pédagogiques, qui signent pourtant une clause de confidentialité), au niveau des directions,

au niveau des profs (qui reçoivent les copies de leur direction parfois longtemps à l'avance). Autant de mains par lesquelles les épreuves transitent, autant d'étapes lors desquelles les scellés peuvent être levés sans que personne n'en sache rien. Car ici, l'inspection ne contrôle plus le processus une fois les paquets réceptionnés.

Comment, par la suite, peuvent-elles atterrir dans les mains des élèves, là, le mystère reste entier... Hormis la naïveté de certains enseignants qui échangeraient les données sur les réseaux sociaux, ou de profs moins scrupuleux qui «tuyauteraient» leurs élèves. Ces cas de figure sont surtout valables lors d'un couac, mais ici, on parle d'une fraude à grande échelle... Un seul prof ne dispose pas à la fois des copies de sciences, de néerlandais, d'histoire, nous signale-t-on. Dernier facteur explicatif, valable dans le cas du CE2D seulement: l'organisation des examens. Les 23 écoles pilotes ne se seraient pas concertées pour la date de l'examen. Les ados, comme les étudiants le font parfois aussi dans le supérieur, se sont donc échangé les questions d'un jour à l'autre..

Face à une fraude d'une telle ampleur, le système scolaire va devoir **repenser l'organisation de ses examens**. Certains conseillent de s'inspirer du modèle français d'organisation du bac. Un modèle qui pourtant ne diffère pas beaucoup du nôtre.

En France, l'élaboration du bac – qui

existe depuis 1808! – fait l'objet d'un soin tout particulier, notamment en matière de lutte contre la fraude. Rédigés un an avant la session, les sujets du bac sont très nombreux (jusqu'à 100 sujets en philosophie). Trois mois avant l'épreuve, en mars, le recteur arrête les sujets et les transmet aux académies sous forme dématérialisée et sécurisée. **Il existe**

donc toujours des «sujets de secours», ce qui n'est pas le cas chez nous (une seule forme d'épreuve existe). Les sujets sont alors édités, mis sous plis scellés et stockés dans des locaux sécurisés. Ce n'est que quelques jours à peine avant les épreuves que les sujets sont acheminés et escortés jusqu'aux centres d'examen où ils sont conservés dans le coffre-fort du proviseur jusqu'à l'heure fatidique.

À ce stade, les fuites se concentrent au moment de l'impression des sujets mais elles restent très rares, car vite repérées et sévèrement punies. En revanche, **la triche aux examens est bien réelle.**

«Elle reste marginale et ne concerne qu'un candidat pour 1.000», selon l'Éducation nationale. En 2014, les tentatives de fraudes ont tout de même grimpé de 10%! Le délit peut être puni de 9000 € d'amende et/ou 3 ans de prison, mais les poursuites sont rares. Cela étant, à l'heure des objets connectés (téléphones, montres, MP3...), la triche devient très difficile à détecter. Rares sont les centres équipés de détecteurs de connexions...

N.B. ET D.D.